

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 13 novembre 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

Sont absents : Le conseiller Noël Lanthier, la conseillère Nathalie Dupont et le conseiller Steve Martin.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

**2023.11.205**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 NOVEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 novembre 2023
  2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023
  3. Affectation de 77 790\$ du surplus non affecté au budget
  4. Certificat de crédit 2023-11-03
  5. Adoption de la liste sélective des déboursés
  6. Demande de dérogation mineure 2023-008
  7. Demande de PIIA 2023-044
  8. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  9. Offre de service de DHC avocats
  10. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
  11. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
  12. Choix des membres pour le comité de la sécurité civile
  13. Adoption de l'organigramme pour la sécurité civile de Lantier
  14. Prolongation du contrat d'entretien ménager pour l'année 2024
  15. Entente avec le MTQ
  16. Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024
  17. Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2024
- Période de questions
18. Levée de la séance ordinaire du conseil

**2023.11.206**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.207**

**3. AFFECTATION DE 77 790\$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU BUDGET**

59.11000.000 surplus accumulé non affecté de 77 790\$

Vers le poste

03.40000.000 surplus affecté à l'exercice

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'affecter la somme de soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (77 790\$) au surplus affecté à l'exercice 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.208**

**4. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2023-11-03**

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert du poste 03.40000.000 surplus affecté à l'exercice de soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (77 790\$)  
Vers
- Différents postes budgétaires
  
- Transfert de cinquante-six mille sept cent soixante-six dollars (56 766\$) provenant de différents postes budgétaires
- Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2023-11-03 au montant de cent trente-quatre mille cinq cent cinquante-six dollars \$ (134 556\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.209**

**5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et greffier-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
BUDGET PROPANE	2585	161.97 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LAC	2586	4 000.00 \$
LOISIRS LAURENTIDES	2587	86.23 \$
MINISTRE DES FINANCES	2588	113 502.00 \$
PAUL LANTHIER	2589	239.15 \$
SANIDÉPÔT	2590	283.70 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	2591	397.16 \$
REVENU DU QUÉBEC	2592	5.97 \$
INTER CHANTIERS	2593	47 728.09 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	2594	104.76 \$

GILLES DUBÉ	2595	780.00 \$
S. BOURASSA LTÉE	2596	114.70 \$
██████████	2597	90.00 \$
PARL - PROD. ART. RÉG. LAURENTIDES	2598	250.00 \$
POSTES CANADA	2599	157.53 \$
ZONE CRÉATIVE	2600	413.91 \$
██████████	2601	30.00 \$
JLD-LAGUE	2602	22 777.70 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	2603	11 497.50 \$
SEL DU NORD	2604	8 374.06 \$
POSTES CANADA	2605	320.45 \$
M. MEILLEUR ELECTRIQUE	2606	3 664.19 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2607	506.48 \$
AFFICHEZ INC.	2608	139.81 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	2609	371.17 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	2610	619.70 \$
██	2611	266.62 \$
LETTAGE MARTIN COULOMBE	2612	103.48 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2613	733.89 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	2614	24.49 \$
CANADIAN TIRE	2615	194.80 \$
CELINE BRIEN	2616	1 897.09 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	2617	46.18 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2618	1 659.79 \$
DUNTON RAINVILLE	2619	459.90 \$
FINITION SMB	2620	350.03 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	2621	689.85 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	2622	54.32 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	2623	103.12 \$
YVON MARINIER INC.	2624	230.64 \$
MARTECH SIGNALISATION	2625	327.96 \$
MRC DES LAURENTIDES	2626	13 995.42 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	2627	408.94 \$
LINDE CANADA INC.	2628	291.07 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	2629	477.14 \$
SERVICES PSANSREGRET	2630	478.13 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	2631	1 103.76 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2632	671.10 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2633	86.23 \$
WURTH CANADA	2634	577.69 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2635	592.16 \$
BUDGET PROPANE	2636	165.08 \$
EXCAVATION R.B. GAUTHIER INC.	2637	50 756.58 \$
PÉTROLE PAGÉ	2638	2 868.74 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2639	539.01 \$

SABLIÈRE 329 INC	2640	1 101.42 \$
SINTRA INC	2641	928.57 \$
	Total	298 799.43 \$

#### PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	58 512.48 \$
Services de téléphonie	531.78 \$
Hydro-Québec	667.51 \$
Fonds de pension - AON - septembre	8 720.61 \$
Fonds de pension - DESJARDINS - octobre	1 051.52 \$
DAS Provincial - septembre	19 756.96 \$
Remises salariales fédérales - septembre	7 778.52 \$
Annie Gareau - octobre	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - septembre	407.08 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	1 604.40 \$
Frais bancaires Interac - octobre	58.48 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - octobre	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - octobre	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - octobre	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - octobre	4 005.46 \$
	<b>Total</b>
	<b>113 520.30 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.210**

#### **6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-008**

Demande de permis no. 2023-202, construction d'un bâtiment complémentaire

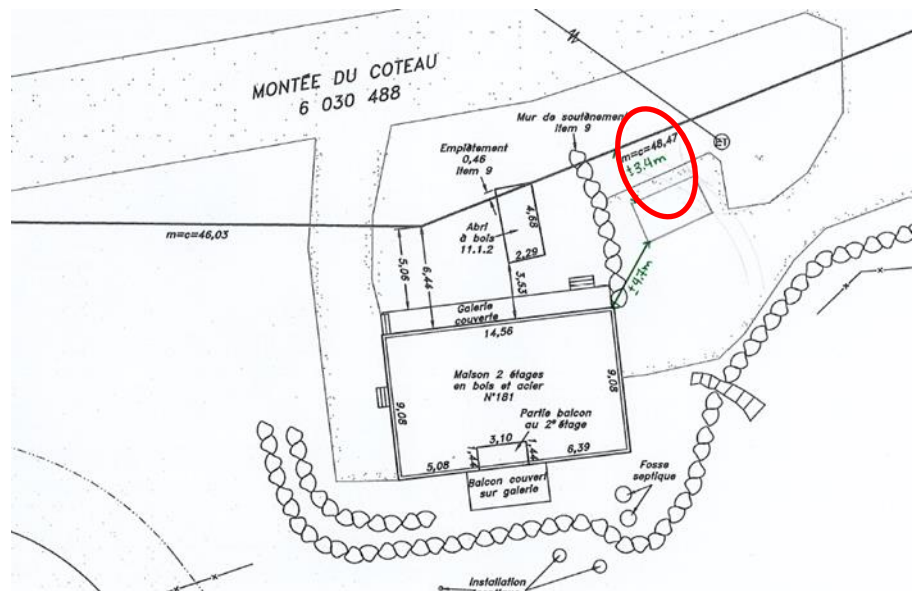
M. Igor Brotto  
Mme Natalia Koneman  
181, Montée du Coteau  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4813-39-8069-0-000-0000  
Lot: 6 028 363 du cadastre du Québec  
Zone: 7V

#### **Nature et effets**

- Construction d'un bâtiment complémentaire (remise) en cour avant. (Paragraphe 3 et 4 de l'article 7.7.1 du règlement de zonage numéro 154-2014)

#### **Dérogation demandée**

- Demande de dérogation pour la construction d'un bâtiment complémentaire (remise) à 3.4 mètres de la ligne avant.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2023.11.64

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée avec recommandation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.211

## 7. DEMANDE DE PIIA 2023-043

Demande de permis no. 2023-158, construction d'un bâtiment principal

Madame Francine Malenfant  
Monsieur Michel Rouleau  
250 chemin des Merisiers  
Lantier, J0T 1V0  
4516-33-6886-0-000-0000  
Lot : 6 450 871 du Cadastre du Québec  
Zone: 2V

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la demande de PIIA 2023-044 et après délibération du conseil

il est proposé par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2023-044 soit et est acceptée selon la résolution 2023.11.65 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.212

## 8. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT** que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2022 à novembre 2023 :

Richard Forget, maire; Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Noël Lanthier, conseiller ; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.213

#### **9. OFFRE DE SERVICE DE DHC AVOCATS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'accepter l'offre de service de la firme DHC avocats pour un forfait de consultation téléphonique illimité pour un montant de 500\$ plus les taxes applicables et pour le service de perception de taxes municipales au coût de 10% en honoraires selon l'offre du 30 septembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.214

#### **10. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à la firme DHC avocats pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

Matricule	Mandat
4514-53-2400	2021-2022-2023
4611-74-9057	2021-2022-2023
4612-94-6361	2021-2022-2023
4711-20-3943	2021-2022-2023
4711-28-0087	2020-2021-2022-2023
4716-22-5890	2021-2022-2023

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.215

#### **11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débiteront à 19 h :

15 janvier	8 juillet
12 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	15 octobre (mardi)
13 mai	11 novembre
10 juin	9 décembre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.216

#### **12. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** de choisir les membres suivants pour le comité de la sécurité civile:

Richard Forget  
Noël Lanthier  
Benoit Charbonneau  
Marie-Chantale St-Antoine  
Roxanne Boyer  
Sylvain Bazinet  
Michel C. Doré  
René Levac

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.217 13. ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME POUR LA SÉCURITÉ CIVILE DE LANTIER**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'organigramme pour la sécurité civile de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.218 14. PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2024**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** de prolonger le contrat de Mme Annie Gareau pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2024 au montant de 875\$ par mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.219 15. ENTENTE AVEC LE MTQ**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** de procéder à l'entente avec le MTQ pour le balayage de la route 329 (boulevard Rolland-Cloutier) à partir de la limite de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'à la limite de la Municipalité de St-Donat en aller-retour totalisant 23,684 km. Le coût a été établi sur 11,842 km physiques au montant de 1210\$ du km pour la somme de 14 328.82\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2023.11.220 16. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Beauregard

APPUYÉ PAR la conseillère Jessica Cloutier

## ET RÉSOLU

**QUE** la Municipalité de Lantier confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaire aux activités de la Municipalité;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lantier s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Lantier confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026;

**QUE** la Municipalité de Lantier reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.11.221

### **17. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 25 octobre 2023 ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, lesquelles totalisent 3 920 326 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires pour l'année 2024 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 25 octobre et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.11.222

### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 25

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

---

Benoit Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Richard Forget  
Maire



Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.